



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL

N°20

Réunion du : Mercredi 8 Mars 2023

À : 18h30

Présidence : M. AMZALLAG Simon

Présents : MM. OURS Sébastien, FAURE Noël, CHIRON Marc, KRID Oualid, BERSAN Maxime, SOULE Halidi, DARINI Jean-Paul, BALLAND Thierry

Excusé(s) : -

Non - Excusé(s) : -

SECTION : ADMINISTRATIF

DECISION N°30 du 08/03/2023 : Absence à l'heure du coup d'envoi

La CDA ayant reçu un appel de l'arbitre assistant désigné sur la rencontre informant l'absence de l'Arbitre N°2547335367 une heure avant le coup d'envoi prévu à 11h, la CDA a appelé l'arbitre concerné pour connaître les raisons de son absence. L'Arbitre a répondu avoir eu une panne de réveil et être en route pour se rendre au lieu du match. La CDA a informé l'arbitre assistant que l'arbitre était sur la route.

À 11h, l'arbitre assistant, décide de donner le coup d'envoi, ne voyant pas l'Arbitre N°2547335367 présent, ce dernier arrivant à 11h03.

Selon le Règlement Intérieur de la CDA, « Un arbitre ou un arbitre assistant désigné qui n'a pu, pour une raison quelconque, prendre part au match au coup d'envoi ne peut remplacer celui qui, officiel ou non, a débuté le match à sa place. »

L'Arbitre N°2547335367 s'est excusé auprès des deux clubs en présence, et de l'arbitre assistant à la mi-temps.

Considérant qu'il aurait été préférable que les 2 Arbitres se mettent en relation directe, la CDA rappelle qu'un annuaire des Arbitres est disponible sur Portail des Officiels – Documents et que le coup d'envoi d'une rencontre **peut** être retardé de quelques minutes



pour des raisons exceptionnelles telles que l'absence d'une équipe ou d'un arbitre à cause d'un problème de transport par exemple.

Considérant que le Règlement Intérieur de la CDA stipule que « Un Officiel se déplaçant inutilement sur le lieu de la rencontre [...] ne pourra prétendre au remboursement de ses frais. »

Considérant que l'Arbitre N°2547335367 a tout mis en œuvre pour participer à la rencontre malgré son retard, se déplaçant jusqu'au stade (1h de route aller).

Considérant toutefois l'absence de l'Arbitre N°2547335367 à l'heure du coup d'envoi entraînant des difficultés dans l'organisation du match,

Par ces motifs, la CDA décide de sanctionner l'Arbitre N°2547335367 de **1 semaine de non-désignation** à compter du lundi 13/03/2023.

Questionnaire N°3 : La CDA a procédé à l'envoi du Questionnaire N°3 sur la boîte mail @lmedfoot.fr. Les Arbitres ont jusqu'au 31/03/2023 pour le compléter.

AG fin de saison : La CDA fixe la date de la réunion des Arbitres de fin de saison au dimanche 18 Juin 2023 à partir de 9h (lieu à déterminer). Les classements seront communiqués lors de cette réunion. Présence obligatoire.

SECTION : OBSERVATIONS

La CDA a procédé à la désignation des observateurs.

Tout Arbitre n'ayant pas reçu son rapport d'observation est invité à contacter la CDA.

SECTION : DESIGNATIONS

La CDA a procédé à la désignation des Arbitres.

Prochaine réunion le mardi 14/03/2023

